

P R E A V I S No 116-2011

Réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay

---

Renens, le 9 mai 2011/MHo/ks

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis traite de la demande de crédit nécessaire à la réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay, tronçon en localité de la RC 251a sis sur le territoire de la Commune de Renens.

Ces dépenses seront imputées directement dans le compte de fonctionnement 2011, et donc considérées comme une réfection et non comme un nouvel investissement, ceci également pour des raisons liées au mécanisme d'écrêtement des dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation intercommunale.

Ce préavis a aussi pour objectif de répondre à l'interpellation de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann et consorts concernant la réfection des chaussées de la Commune, déposée lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2010.

Table des matières

1. Objet du préavis .....	1
2. Contextes légal et technique .....	2
3. Entretien des chaussées communales .....	3
4. Travaux projetés sur la RC 251a et coûts.....	4
5. Marchés publics .....	5
6. Planning .....	5
7. Incidences financières .....	5
8. Conclusions.....	6

## **2. Contextes légal et technique**

### **2.1. Entretien des routes cantonales**

Dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales (mesures "table ronde") de 2005, et plus particulièrement la motion "Isabelle Moret" admise par le Grand Conseil, la Loi sur les routes (LRou) a été modifiée afin de transférer aux communes la charge d'entretien des tronçons de routes cantonales situées en localité, soit entre les panneaux d'entrée et de sortie (secteurs bâtis compacts), correspondant à un total de 225 km de chaussée. Ce transfert a été parallèlement accompagné d'une réduction d'environ 25 à 30 ETP (équivalent temps plein) au sein du Service des routes.

Les conditions de ce transfert (remise des chaussées en l'état) ont fait l'objet de plusieurs recours de communes vaudoises, qui ont toutes été par la suite déboutées par le Tribunal administratif.

Pour la Commune de Renens, le tronçon était justement la rue de Cossonay (RC 251a).

Dans sa séance du 9 septembre 2005, la Municipalité a accepté la décision du Chef du Département des infrastructures concernant la délimitation des tronçons de routes cantonales en traversée de localité. La rue de Cossonay fait donc partie depuis cette date de la catégorie des routes en traversée de localité, telles que la rue de Lausanne et l'avenue du 14-Avril.

### **2.2. Revêtement existant**

Posé en 1991, le revêtement existant sur la rue de Cossonay, d'une épaisseur moyenne de 40 mm, est de type "drainant", avec une proportion de vides communiquant entre eux d'environ 25%. Ce type de revêtement, posé également sur des tronçons autoroutiers, par exemple à Morges, est sujet à des dégradations exponentielles du fait de la désolidarisation des composants qui partent soit par plaques sous l'effet du gel, soit par grains sous l'effet des charges mécaniques.

Cette couche d'usure, de type macro-rugueux AC MR 8, est posée sur deux couches de fondation dont la composition varie sur la longueur du tronçon concerné. A l'ouest, près du carrefour Apollo, on trouve 2 couches de 4 cm de béton bitumineux AC 16 mises en place sur un gravillonnage. A l'est, au carrefour de l'Etoile, une première couche d'assise de 6 cm d'AC 22 supporte 3 cm d'AC8 sur lequel est posée la couche de roulement.

Le tronçon de la rue de Cossonay est identifié de longue date comme étant en mauvais état. Plusieurs interventions de colmatage, traitement de fissures et de réparations ponctuelles plus ou moins étendues, ont été menées ces dernières années. Jusqu'alors, tout a été tenté pour prolonger la durée de vie de ce tronçon jusqu'à l'arrivée d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) en projet dans le cadre des nouveaux Axes forts de transports publics liés au PALM. Les dégradations vont en empirant et le coût des réparations, tant en forces de travail internes qu'en matériel, croît exponentiellement. Ainsi, au printemps 2011, des entreprises externes ont dû venir en renfort du personnel communal.

Une intervention de renouvellement de la couche de roulement devient impérative car les dégradations vont aller en empirant ces prochains mois, celle-ci étant dans ce cas la solution économiquement la plus avantageuse.

L'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois a attiré l'attention de la Municipalité en début d'année sur l'état inquiétant de cette chaussée et sur sa responsabilité en cas d'accident au titre de responsable de l'entretien, au sens de l'article 20 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou, RSV 725.01).

L'absence d'intervention lourde pourrait alors mener à la fermeture totale de la route à la circulation pour raisons de sécurité.

### **2.3. Ligne de bus à haut niveau de service (BHNS)**

Comme mentionné ci-dessus, le projet de BHNS entre Bussigny et Pully provoquera une requalification d'ensemble de la chaussée, accompagnée d'une reconstruction complète de l'infrastructure. Cependant, même si le projet avance conjointement dans les communes concernées, avec dépôt d'un préavis pour crédit d'études commun prévu pour l'été 2011, sa mise en œuvre n'interviendra pas avant un délai de 7 à 8 ans au minimum.

En matière de construction routière, il est possible de procéder à des réfections à court terme (durabilité 6 mois à 2 ans), comme cela a été le cas sur la rue de Cossonay jusqu'à présent. En revanche, dès qu'il faut recourir à un renouvellement de la bande de roulement même minimaliste, la durée de vie est de 15 à 20 ans. Il n'existe malheureusement pas de solution intermédiaire de moindre coût dont la durée de vie corresponde au présent délai de 7 à 8 ans.

Toutefois, si la réalisation du BHNS venait à être retardée, les travaux offriraient une sécurité en présentant une durabilité supplémentaire de quelques années.

## **3. Entretien des chaussées communales**

Lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2010, M. le Conseiller communal, Eric Aeschlimann, interpellait la Municipalité au sujet des réfections des chaussées de la commune en lien avec l'hiver rigoureux 2009-2010. Il demandait à la Municipalité de « *répertorier toutes les routes sur notre commune nécessitant une rénovation (routes communales et cantonales). De chiffrer le coût de ces réparations et d'établir un calendrier de rénovation, enfin de demander au canton qu'il fasse de même.* » En complément aux réponses données oralement au Conseil communal, il faut préciser qu'un tel outil systématique n'existe pas encore dans nos services.

Les chaussées de la Ville de Renens sont, à l'instar de la plupart des infrastructures routières du Canton et même du pays, dans une phase de vieillissement. Récemment, des outils ont été développés par des collectivités tierces pour permettre une analyse détaillée des infrastructures communales en vue de maintenir leur valeur.

La Municipalité a, par l'intermédiaire de son personnel technique, acquis en 2010 les compétences nécessaires à la réalisation d'un plan directeur des entretiens routiers. Au sortir d'un hiver 2010-2011 qui a pour la troisième fois consécutive été particulièrement éprouvant

pour les voiries de la Commune, la planification du relevé d'état systématique est en cours d'élaboration. Le relevé proprement dit sera réalisé dans le courant de l'année 2011.

L'automne 2011 sera consacré au chiffrage de la valeur du réseau routier et des coûts de remise en état. Le service compétent établira une priorisation des interventions, tenant compte des dégradations constatées et du trafic pour chaque tronçon concerné.

Pour ce qui est de l'entretien des routes cantonales en traversée, elles ne sont plus de la compétence du Canton mais des communes et à leur charge. Elles sont donc intégrées au dispositif communal.

La remise en état de la rue de Cossonay (RC 251a en traversée) cette année constitue un élément important du futur plan directeur des entretiens routiers.

#### 4. Travaux projetés sur la RC 251a et coûts

	Description des opérations	Montants TTC
3.1	<u>Génie civil, revêtement bitumineux</u> Installation de chantier, mise en place de la signalisation adéquate pour l'exécution des travaux tout en maintenant au minimum une voie ouverte par sens de circulation; rabotage du revêtement drainant actuel et évacuation; traitement local de fissures, couche d'accrochage et pose du nouveau revêtement. Exécution diurne, avec possibilité de réalisation d'une partie des travaux les dimanches pour secteurs sensibles	623'000.--
3.2	<u>Marquage</u> Exécution du marquage provisoire (peinture) sitôt le nouveau revêtement posé. Complément avec couches deux composants environ 1 à 2 mois après pour des raisons de qualité d'accrochage du produit sur le bitume nouvellement posé	97'000.--
3.3	<u>Boucles d'induction</u> Réfection des boucles d'induction des carrefours gérés par signalisation lumineuse (feux)	31'000.--
3.5	<u>Honoraires d'ingénieur civil</u> Organisation et suivi; établissement des plans et soumissions; direction des travaux; gestion des modifications; documents d'ouvrage, métrés et contrôles de factures; mise en service, achèvement	33'550.--
3.6	Frais administratifs, annonce FAO, reproduction, divers	3'000.--
3.7	Divers et imprévus, environ 8%	64'000.--
	Sous-total HT	851'550.--
	TVA 8%	68'124.--
	Arrondi	326.--
	<b>Montant total TTC</b>	<b>920'000.--</b>

## **5. Marchés publics**

Sur la base du décret du 10 février 2004 relatif aux valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux (annexe 2 de l'AIMP), le marché objet du présent préavis a été soumis à la procédure ouverte.

## **6. Planning**

Les travaux décrits dans le présent préavis seront exécutés durant l'été 2011.

Leur durée sera d'environ un mois. Une réalisation durant l'été permet de profiter de la baisse du trafic estival et de conditions météorologiques optimales. De plus, la chaussée sera ainsi remise en état avant l'hiver 2011-2012. Le plan des investissements inclut ces travaux entièrement sur l'année 2011.

## **7. Incidences financières**

### **7.1 Plan des investissements**

Bien que figurant au plan des investissements 2010 - 2014 (2015 - 2019) adopté par la Municipalité le 18 juin 2010 - compte 3711.5010.141 "Rue de Cossonay - réfection réseau de voirie Etape 1" pour un montant de Fr. 1'500'000.-- dès 2011, la dépense sera imputée directement dans le compte de fonctionnement.

### **7.2 Compte de fonctionnement**

Comme évoqué en introduction, cette dépense sera imputée directement dans le compte de fonctionnement 2011, marquant qu'elle n'est pas un nouvel investissement mais une réfection devenue urgente et non planifiée au budget. En outre, et pour des raisons liées au mécanisme d'écrêtement des dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation intercommunale (couche thématique Transport) et à la venue probable dans 6 à 10 ans des travaux liés aux BHNS, il est préférable pour la commune d'imputer le coût total de la réfection du revêtement bitumeux de la rue de Cossonay au compte de fonctionnement 2011 à titre d'entretien lourd, bien que les améliorations apportées auront une durée de vie de plusieurs années.

Pour mémoire, les communes ont la possibilité de récupérer par le biais de la péréquation directe, une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et des transports. Le montant récupéré équivaut à 75% des dépenses de la couche thématique Transports qui dépassent 8 points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4 points d'impôts cantonal, soit environ Fr. 120 millions.

Des frais d'études d'un montant de Fr. 5'076.--, permettant de maîtriser les coûts nécessaires à l'établissement dudit préavis, ont déjà été engagés et font partie intégrante du total des coûts figurants au chiffre 4. Ces frais d'études ont été financés dans le cadre du préavis No 1 du 18 août 2006 pour lequel, le Conseil communal autorise la Municipalité à ouvrir des comptes d'attentes pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne

pouvaient être prévus au budget de fonctionnement. Ceci jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 100'000.-- par cas au maximum.

Ainsi, sur la base du planning des travaux et de la récupération d'une partie des dépenses thématiques différées dans le temps, les charges et revenus estimés supplémentaires se présentent comme suit :

Désignation	2011		2012		Totaux
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3710.3142.01 - Réfection réseau routier	920'000	0	0	0	920'000
1080.4529 - Péréquation couches thématiques	0	0	0	-690'000	-690'000
<b>Totaux</b>	<b>920'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-690'000</b>	<b>230'000</b>

Au final, la charge nette supplémentaire estimée pour la Commune de Renens se monte à Fr. 230'000.--.

### 7.3 Impact sur le budget de fonctionnement 2011

En raison du décalage dans le temps de la récupération d'une partie des dépenses thématiques, le résultat du budget de fonctionnement 2011 sera impacté de manière significative d'un montant de Fr. 920'000.--. La marge d'autofinancement positive budgétée en 2011, d'un montant de Fr. 145'500.--, pourrait au final être négative en 2011.

## 8. Conclusions

L'état de dégradation de la rue de Cossonay impose le remplacement complet de la couche de roulement. Ces travaux sont entièrement à la charge de la Ville, les routes cantonales en traversées ayant été remises aux communes territoriales par le Canton en 2005.

L'ancien revêtement de type « drainant » occasionnait malheureusement, de par sa structure, des nuisances sonores. Le nouveau permettra un abaissement notoire du bruit routier dont bénéficieront les riverains.

Les travaux seront financés par augmentation du budget du compte d'exploitation No 3710.3142.01 "Réfection du réseau routier et piéton".

La Municipalité considère en outre avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2010, concernant la réfection des chaussées de la Commune.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 116-2011 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réfection du revêtement bitumeux de la rue de Cossonay, tronçon en localité de la RC 251a sis sur le territoire de la Commune de Renens.

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de Fr. 920'000.-- pour financer ces travaux.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle sera portée à charge du compte de fonctionnement 2011 No 3710.3142.01 "Réfection réseau routier". Une partie du crédit demandé sera récupérée en 2012 dans le cadre de la péréquation intercommunale - dépenses thématiques.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membres de la Municipalités concernés : Mme Tinetta Maystre  
M. Jean-François Clément